

<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE 051-17

Le 25 avril 2017

**DÉCISION DISCIPLINAIRE – OFFRE DE RÈGLEMENT
NOMURA INTERNATIONAL PLC INC.**

Le 7 juillet 2016, à la suite d'une enquête menée par sa Division de la réglementation, Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) déposait une plainte contre Nomura International PLC Inc., un ancien participant agréé de la Bourse.

Cette plainte alléguait que Nomura International PLC Inc. a contrevenu à l'article 6366 A) des Règles de la Bourse lorsqu'elle a permis à 50 de ses employés d'accéder au système de négociation automatisée de la Bourse sans avoir obtenu l'approbation préalable de la Bourse, et a contrevenu à l'article 3011 des Règles de la Bourse en manquant à son obligation d'établir et de maintenir un système lui permettant de surveiller les activités de chacun de ses employés, qui est conçu pour assurer de manière raisonnable que les Règles et Politiques de la Bourse soient respectées.

À la suite d'une audition tenue le 22 mars 2017, le Comité de discipline de la Bourse a approuvé l'offre de règlement négociée entre le personnel de la Division de la réglementation de la Bourse et Nomura International PLC Inc., laquelle prévoyait l'imposition d'amendes totalisant 50 000 \$ et le paiement d'un montant additionnel de 4 750 \$, à titre de frais.

Pour accéder à la version intégrale de la décision du Comité, veuillez vous référer à l'hyperlien (traduction de la décision originale, rendue en anglais) : http://www.m-x.ca/f_circulaires_fr/decision_Nomura_20170322_fr.pdf

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Me Claude Baril, directrice, mise en application et conseillère juridique, Division de la réglementation, au 514-871-3595, ou à l'adresse courriel claud.baril@tmx.com.

Julie Rochette
Vice-présidente et chef de la réglementation